



**Commission de la coopération
transfrontalière et décentralisée**

2114 - Actions décentralisées

**Solidarité internationale -
Premier appel à projets 2012**

Rapport n° CP/2012/290

Service gestionnaire :

Service relations internationales - Cellule partenariats et solidarité internationale

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'attribution de subventions destinées à soutenir les projets de solidarité internationale d'associations bas-rhinoises, présentés dans le cadre de l'appel à projets instauré par la délibération du 27 octobre 2008.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation 9 demandes de subvention, présentées par des associations bas-rhinoises, concernant des projets de Solidarité Internationale, conformément aux tableaux annexés au présent rapport.

Pour la première année, ces demandes ont été traitées dans le cadre d'un guichet commun au Conseil Général du Bas-Rhin et à la Région Alsace, dans un souci de simplification des démarches des associations.

Elles ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la Coopération Transfrontalière et Décentralisée (CCTD), lors de sa réunion du 16 avril 2012.

Deux autres demandes ont été reportées dans l'attente de précisions et de pièces justificatives complémentaires :

- projet 2012 de réalisation d'un forage et d'achat d'une pompe solaire pour le Centre d'Expérimentation et de Partage de Techniques Adaptées au Sahel, dans la Ville de Titao, au Burkina Faso (Afrique), porté par l'Association « Pour Un Autre Monde » et
- projet 2012 de fourniture de matériel médical et de formation par 10 médecins strasbourgeois, en juin, au CHU de Kigali et à l'hôpital de Ruhengeri, au Rwanda (Afrique), porté par l'« Association Médicale d'Entraide-International » (AME).

Le montant des 9 subventions qu'il vous est proposé d'accorder s'élève à 28 800 € en investissement.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35402	204-20422-041	76 250,00 €	60 000,00 €	28 800,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide de verser, conformément aux tableaux annexés, 9 subventions d'investissement d'un montant global de 28 800 €, aux associations suivantes :

- Association "ECOLIERS DU TOIT DU MONDE" à hauteur de 2 000 €, pour le projet 2012 de construction d'une école primaire privée, dans la Commune de Damachor, au Népal (Asie) ;

- Association "ZAZAKELY - ENFANTS DE MADAGASCAR" à hauteur de 4 000 €, pour le projet 2012 de création d'un pôle de formation professionnelle, dans la Commune rurale d'Ambatolampy Tsymahafotsy, à Madagascar (Afrique) ;

- Association "PARTENARIAT GAMADJI-SARE - SCHERWILLER" à hauteur de 1 800 €, pour le projet 2012 de construction d'une salle de collège public, dans le village de Gamadji-Saré, au Sénégal (Afrique) ;

- Association "ECOLE CHAMPA LAO" à hauteur de 5 000 €, pour le projet 2012 de rénovation d'une école primaire publique, dans le village de Ban Fang Deng, au Laos (Asie) ;

- Association "IMANGA" à hauteur de 2 000 €, pour le projet 2012 de construction de latrines, dans l'enceinte de l'école primaire publique, dans la Commune rurale de Soavinandriana, à Madagascar (Afrique) ;

- Association "PARTAGE ALSACE" à hauteur de 5 000 €, pour le projet 2012 de construction d'un collège privé, dans la Commune de Tuléar, à Madagascar (Afrique) ;

- Association "DOUNYATO" à hauteur de 3 500 €, pour le projet 2012 de réalisation de 3 forages, dans la Commune de Tanghin Dassouri, au Burkina Faso (Afrique) ;

- Association "ALSACE-BIELORUSSIE" à hauteur de 4 000 €, pour le projet 2012 d'achat de matériel médical pour les hôpitaux de Mozyr, Tcherven et Kostoukovitchi, en Biélorussie (Europe hors U.E.) ;

- Association "TRIANGLE D'AFRIQUE : ALSACE-BALANG-CAMEROUN" à hauteur de 1 500 €, pour le projet 2012 d'acquisition d'équipements (200 tables-bancs) pour l'école primaire publique, dans le village de Balang Djalingo, au Cameroun (Afrique).

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires en une seule fois par dérogation au règlement financier du Conseil Général du Bas-Rhin en vigueur, dès que la délibération attributive sera devenue exécutoire. Les bénéficiaires devront justifier a posteriori de la réalisation effective du projet subventionné en produisant, dans l'année qui suit la réalisation du projet, le compte rendu relatif au projet, le budget final détaillé du projet, accompagnés d'une copie des factures acquittées ou pièces justificatives correspondant au montant des dépenses éligibles.

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL